



Bruxelles, le 4 décembre 2020
(OR. en)

13536/20

Dossier interinstitutionnel:
2020/0337(NLE)

AVIATION 228
RELEX 960
MD 4
NIS 21
OC 16
COEST 260

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte institué par l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres et la République de Moldavie - Adoption

1. La Commission a présenté la proposition de décision du Conseil citée en objet le 27 novembre 2020.
2. La proposition concerne la décision établissant la position à prendre, au nom de l'Union, au sein du comité mixte institué par l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part¹, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité mixte.

¹ JO L 292 du 20.10.2012, p. 3.

3. L'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, est entré en vigueur le 2 août 2020. Le comité mixte institué à l'article 22 de l'accord sur la création d'un espace aérien commun est chargé de son administration et de sa bonne application.
 4. Le groupe "Aviation" a examiné le projet de décision du Conseil² et son annexe³ le 3 décembre 2020.
 5. Les textes, tels qu'ils ont été approuvés lors de la réunion du groupe, ont été mis au point par les juristes-linguistes du Conseil⁴.
 6. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord intervenu au sein du groupe et à suggérer au Conseil d'adopter, en point "I/A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision du Conseil ainsi que son annexe, dont les textes figurent dans les documents 13513/20 et 13515/20.
-

² Doc. 13506/20.

³ Doc. 13506/20 ADD 1.

⁴ Doc. 13513/20 et 13515/20.